

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Teuscher, Franziska (gp/verts, BE) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas
2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, 1997 – 2011*. Bern: Année
Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Netz und Vertrieb	2
Kernenergie	2

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BFE	Bundesamt für Energie
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
NAGRA	Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFEN	Office fédéral de l'énergie
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États
CEDRA	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

MOTION
DATUM: 21.03.2007
NICOLAS FREYMOND

Le parlement s'est par ailleurs intéressé à la question de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Selon les chiffres de l'OFEN, environ 45% de la consommation énergétique finale est imputable au secteur du bâtiment. Le Conseil fédéral estime quant à lui à 50% les économies réalisables dans ce domaine. Le Conseil national a d'abord approuvé un postulat Heim (ps, SO) demandant au Conseil fédéral d'examiner, en collaboration avec les cantons, la possibilité d'introduire un certificat énergétique pour les bâtiments. Comme l'étiquette Energie pour les appareils et véhicules, ce certificat doit fournir une information transparente sur la consommation énergétique des biens immobiliers et inciter les acteurs du marché immobilier à recourir aux techniques nouvelles pour réduire la consommation globale et la part des énergies non renouvelables. Par 96 voix contre 80, la Chambre basse a également adopté une motion de la conseillère nationale Teuscher (pe, BE) chargeant le Conseil fédéral d'édicter des **normes légales en matière de consommation d'énergie dans la construction et la rénovation des bâtiments** de sorte à en réduire non seulement la consommation globale mais également la part des énergies non renouvelables. Convaincue sur le fond, la commission du Conseil des Etats a cependant considéré que l'art. 89 de la Constitution n'attribue aucune compétence à la Confédération pour prendre de telles mesures. Dans son rapport, la CEATE-CE invite donc les sénateurs à rejeter la motion Teuscher mais leur en soumet deux autres, l'une visant à modifier l'art. 89 de la Constitution pour octroyer à la Confédération la compétence d'édicter une réglementation pour les bâtiments, et l'autre réclamant, à l'instar du postulat Heim, l'introduction d'un certificat énergétique au niveau national. Suite à la réponse du Conseil fédéral et aux assurances reçues de la part des cantons concernant la poursuite de leurs efforts, la commission a finalement décidé de retirer la première motion.¹

MOTION
DATUM: 27.05.2008
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont chargé le Conseil fédéral d'édicter des **prescriptions de consommation** pour les appareils ménagers et de bureau, les sources lumineuses, les moteurs électriques standard et les installations techniques des bâtiments. Elles ont approuvé une motion en ce sens émanant de la CEATE-CE. Ces prescriptions sont censées garantir que seuls les appareils présentant une efficacité énergétique conforme à l'état de la technique puissent être mis sur le marché. Le Conseil des Etats a cependant refusé de confier au gouvernement le mandat d'édicter des prescriptions dans le domaine du bâtiment comme le demandait une motion Teuscher (pe, BE) (Mo. 06.3461) approuvée par la chambre basse l'année précédente. Le plénum a ainsi suivi l'avis de sa CEATE, laquelle a rappelé que, selon l'art. 89 al. 4 de la Constitution fédérale, l'édiction de normes en ce domaine relève de la compétence exclusive des cantons.²

MOTION
DATUM: 16.12.2008
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont en outre transmis au Conseil fédéral une motion de la CEATE-CE visant à **introduire un certificat énergétique pour les bâtiments**. Obligatoire dans la version adoptée par le Conseil des Etats, cette nouvelle étiquette Energie est cependant devenue facultative à l'initiative de la CEATE-CN, qui a ainsi voulu éviter des complications lors d'assainissements importants ou de transferts d'immeubles, par exemple. La chambre des cantons s'est ralliée à celle du peuple, non sans avoir exprimé une certaine déception vis-à-vis de ce « pas en arrière ». Enfin, le Conseil national a refusé, par 99 voix contre 67, de créer une base légale obligeant les publicités pour des appareils et véhicules à indiquer clairement la consommation énergétique de ces derniers, comme le demandait une initiative parlementaire Teuscher (pe, BE).³

POSTULAT
DATUM: 09.06.2011
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'été, le Conseil national a accepté un postulat Teuscher (verts, BE) chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport sur le **réseau d'électricité**. Le texte demande d'une part au gouvernement d'établir les conditions nécessaires à l'introduction de compteurs intelligents. D'autre part, le texte exige l'examen des besoins d'aménagements des réseaux de transport et de distribution afin d'assurer l'approvisionnement en électricité issue d'énergies renouvelables.⁴

Netz und Vertrieb

POSTULAT
DATUM: 10.10.1997
LIONEL EPERON

En prévision de la mise en consultation début 1998 d'un projet d'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, **le Conseil national a transmis un postulat Teuscher** (pe, BE) priant le gouvernement d'examiner par quelles mesures la protection de la population contre des atteintes chroniques dues au smog électrique pourrait être améliorée. Du fait que le projet d'ordonnance de l'OFEFP se contente de définir une valeur limite de sécurité (10'000 Nanotesla) pour les expositions de courte durée à un rayonnement électromagnétique intense, le postulat demande que de meilleures bases scientifiques soient élaborées afin de permettre également la fixation de valeurs-limites efficaces concernant les expositions de longue durée au smog électrique.⁵

Kernenergie

MOTION
DATUM: 20.03.1998
LAURE DUPRAZ

La Chambre du peuple a décidé de transformer en postulat une motion Teuscher (pe, BE) invitant le Conseil fédéral à réviser la législation en vigueur sur l'énergie atomique de façon à empêcher l'exportation d'éléments combustibles nucléaires usés à l'étranger. La question sera développée dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'énergie atomique, ainsi que dans le dialogue engagé au niveau national sur l'énergie, a assuré le conseiller fédéral Leuenberger.⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.02.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Interpellé par deux interventions parlementaires (Teuscher, Ip. 02.3563 et Marty Kälin, Ip. 02.3592), le Conseil fédéral s'est exprimé sur les perspectives de la gestion des déchets nucléaires suite au rejet du **dépôt en profondeur du Wellenberg** (NW). Le Conseil fédéral voulait s'en tenir au modèle suisse de gestion des déchets radioactifs, dans lequel deux programmes étaient menés de front, l'un pour les déchets faiblement ou moyennement radioactifs (SMA), l'autre pour les éléments combustibles usés ainsi que les déchets hautement radioactifs ou moyennement radioactifs de longue durée (BE/HAA/LMA). Une nouvelle option était également à envisager, à savoir la réalisation d'un dépôt en profondeur unique pour toutes les sortes de déchets. Le Wellenberg abandonné, une nouvelle procédure de sélection pour un site de déchets SMA engagée. Toutefois, celle-ci exigeait une clarification législative préalable concernant les modalités de la gestion des déchets radioactifs. Le programme BE/HAA/LMA s'est poursuivi comme prévu. La Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) et la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires examinera le rapport du Nagra sur la situation géologique du Weinland, remis en décembre 2002. Celui-ci avait trait à l'évacuation des déchets portant sur l'option de l'argile à opalines. Un groupe d'experts ad hoc de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) interviendra dans le cadre de l'évaluation technique. La phase d'expertise durera environ deux ans et sera suivie d'une procédure de dépôt public. La décision du Conseil fédéral sur le justificatif de l'évacuation, la suite à donner au dossier et l'établissement d'un calendrier pour l'évacuation des BE/HAA/LMA ne tomberont pas avant le premier trimestre 2006.⁷

1) BO CN, 2007, p. 501 (Heim, Po. 06.3452); BO CN, 2007, p. 503; CEATE-CE, Communiqué de presse, 23.11.07 (retrait motion).

2) BO CE, 2008, p. 137 s.; BO CN, 2008, p. 553 s.; BO CE, 2008, p. 140

3) BO CE, 2008, p. 129 ss. et 1012 s.; BO CN, 2008, p. 556 s.; BO CN, 2008, p. 1068 s. (Teuscher, Iv. Pa. 07.411)

4) BO CN, 2011, p. 1050.

5) BO CN, 1997, p. 2228

6) BO CN, 1998, p. 739 s.

7) BO CN, 2003, p. 514 s.; BO CN, 2003, p. 514.; TG, 27.2.03; DETEC, communiqué de presse, 26.2.03.